

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2024

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, le 25 SEPTEMBRE, à 18H00, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. François NEBOUT, maire.

Date de convocation : 18 septembre 2024

MEMBRES PRESENTS :

François NEBOUT, Nathalie DURANDET, Michel BONNEFOND, Annie MARAIS, Jérôme GRIMAL, Robert JABOUILLE, Isabelle BOURIAU, André LANDREAU, Lysiane ROUYER, Marie-Laure DUMONT, Christophe MONTEIRO, Marianne IRIARTE-HUET, Marie-Claire NEAUD, Hassen SFAR, Sandra BISBAU, Sabrina BURON, Cédric JEGOU, Claudine DUMARGUE, Clémence BOUDET, William JACQUILLARD.

MEMBRES EXCUSES :

Fadilla DAHMANI, Robert LECOCQ, Frédéric MILLAC, Jean Leopold SIWE-NANA, Erika BONNEAU, Pascal BUCHEMEYER, Frédéric CROS, Christine DALLA VALLE.

POUVOIRS :

Fadilla DAHMANI À François NEBOUT,
Robert LECOCQ À Isabelle BOURIAU,
Frédéric MILLAC À Robert JABOUILLE,
Jean Leopold SIWE-NANA À Michel BONNEFOND,
Erika BONNEAU À Annie MARAIS,
Pascal BUCHEMEYER À Marianne IRIARTE-HUET,
Frédéric CROS À Sabrina BURON,
Christine DALLA VALLE À Sandra BISBAU.

MEMBRE ABSENT :

Mallory PEYRONAUD.

Monsieur Hassen SFAR a été nommé secrétaire de séance

Envoyé en préfecture le 27/09/2024

Reçu en préfecture le 27/09/2024

Publié le

ID : 016-211603741-20240925-2024_082-DE

N° 2024-082- Conseil municipal - démission de M. Louis Adrien DELARUE

Par courrier du 1^{er} août 2024, M. Louis Adrien DELARUE a fait part de sa démission du conseil municipal à Monsieur le Maire qui en a aussitôt informé Madame la Préfète.

Le code électoral prévoit que le candidat venant sur la liste, immédiatement après le dernier élu, est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette même liste dont le siège devient vacant soit Mme Leïla REKKAS.

Mme Leïla REKKAS ayant fait part, à Monsieur le Maire par courrier reçu en mairie le 04 septembre 2024 de son refus de siéger en conseil municipal, il est donc proposé au candidat venant sur la liste immédiatement après Mme Leïla REKKAS, M. Jony ROUGIER d'occuper le poste vacant de conseiller municipal.

Par courrier du 10 septembre 2024, M. Jony ROUGIER a fait part son refus de siéger en conseil municipal à Monsieur le Maire qui en a aussitôt informé Monsieur le Préfet.

Le code électoral prévoit que le candidat venant sur la liste, immédiatement après le dernier élu, est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette même liste dont le siège devient vacant soit Mme Clémence BOUDET.

Il vous est donc proposé de procéder à l'installation de Mme Clémence BOUDET dans ses attributions, en qualité de conseillère municipale :

Membre de la :

- o Commission Municipale « stratégie, développement, aménagement, développement durable, travaux, économie, commerces, urbanisme/habitat et numérique »
- o Groupe de travail sur le handicap,
- o Et en charge des mobilités douces

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité procède, à l'installation de Madame Clémence BOUDET dans les attributions mentionnées ci-dessus.

Fait et délibéré en mairie, le 25 septembre 2024.

Le maire,

François NEBOUT